

2008/3  
avril 2008  
*Spécial mouvement*

## *MOUVEMENT du PERSONNEL des ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES et SPÉCIALES*

Ce document concerne le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles (adjoints, directeurs d'école à classe unique, directeurs d'école à deux classes et plus, et directeurs d'établissement spécialisé), ainsi que les P.E. sortant d'IUFM.

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent participer au mouvement, doivent **obligatoirement** utiliser la procédure de **saisie des vœux via internet**.

Les P.E. sortant d'I.U.F.M., saisiront également leurs vœux sur internet ; ils seront examinés et étudiés après vérification des possibilités d'affectation des titulaires.

Tous les maîtres sont priés de prendre connaissance des instructions suivantes. Après lecture, ils émargeront ci-dessous.

*Émargement des maîtres de l'école :*

# 1

## CALENDRIER des opérations de mouvement

1 – Saisie des vœux par internet (voir instructions par ailleurs)

ouverture du serveur le : → 11 avril 2008

fermeture du serveur le : → 28 avril 2008

2 – Mouvement en CAPD 1<sup>re</sup> phase → Dernière semaine de mai 2008

3 – Mouvement en CAPD 2<sup>e</sup> phase (mise en place) → 2<sup>e</sup> quinzaine de juin 2008

# 2

## INSTRUCTIONS POUR LE MOUVEMENT

Une notice intitulée "**INSTRUCTIONS pour le MOUVEMENT**" est jointe au présent BDE.

# 3

## LISTE DES POSTES ET CODES

La liste annexée au présent BDE récapitule, par commune, les postes en écoles élémentaires et maternelles, (directeurs, adjoints et titulaires-mobiles) ainsi que les postes de l'EREA de JOIGNY, des SEGPA et les postes à sujétions particulières.

**Attention !** Les postes soutien aux apprentissages fondamentaux (SAF) ne sont pas publiés avec les PSP, mais dans leur école de rattachement et sous l'intitulé adjoint de classe élémentaire.

**Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.**

Je demande à tous les maîtres de se conformer à ces instructions.



**Je vous recommande vivement de demander tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non.**

**L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne**

**Jean-Michel HIBON**